



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 4011

Texte de la question

M. Jacques Floch attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Tchad. En effet, malgré l'arrivée au pouvoir d'un nouveau président en décembre 1990 et les promesses de son Gouvernement, il semblerait que la situation ne se soit pas améliorée et que des arrestations, tortures, exécutions soient toujours commises. En conséquence, il lui demande quelles actions le gouvernement français entend mener pour que les droits de l'homme soient enfin respectés au Tchad.

Texte de la réponse

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des droits de l'homme au Tchad, qui est effectivement préoccupante. Dans un passé tout récent, des exactions ont été commises par des éléments armés contre des populations civiles. Les exactions de certains membres de la garde républicaine dans le Logone oriental, au sud du pays, en avril, le massacre de Chokoyam au début du mois d'août sont malheureusement présents dans toutes les mémoires. La France a dénoncé ces atrocités avec la plus grande fermeté. En effet, elle tient le respect des droits de l'homme pour une priorité de sa politique étrangère et ne manque donc pas de réagir chaque fois que des violations des droits de l'homme sont portées à sa connaissance. C'est pourquoi la France multiplie ses interventions auprès des responsables tchadiens pour prôner le retour à la paix au sein de la population afin que le Tchad puisse devenir un État démocratique et moderne qui se consacre à son développement.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4011

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2051

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4584